

Démarche nécessaire à la réhabilitation de votre assainissement

▶ Etape conception du projet

1. **Réaliser une étude de filière** par un bureau d'études spécialisé (Ci-jointe la liste au dos)
2. Déposer l'étude en trois exemplaires en mairie. Le Maire transmet ce dossier au SPANC pour instruction.
3. **Contrôle de conception** a pour but de vérifier que *l'étude de filière* est conforme aux contraintes parcellaires et aux arrêtés définissant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif et émission d'un avis technique.

✍ La réalisation des travaux ne peut se faire que si le pétitionnaire a reçu suite au contrôle de conception l'autorisation signée de Monsieur le Président de la Communauté de Communes.

▶ Etape exécution des travaux

Contrôle de réalisation se fait avant remblaiement.

Ce contrôle a pour but de vérifier que les éléments du projet autorisé par Monsieur le Président de la Communauté de Communes lors de la conception soient bien respectés lors de la réalisation.

Délivrance du **certificat de conformité** signé par le Président de la Communauté de Communes.

✍ Il est impératif de prévenir la SAUR au moins 3 jours avant le démarrage des travaux. La première visite s'effectuera avant remblaiement.

Conformément à la législation en vigueur, les contrôles de conception et de réalisation sont obligatoires au titre de l'assainissement non collectif et donnent lieu à une facturation auprès de l'utilisateur ayant bénéficié du service.

**BUREAUX D'ETUDES DE DEFINITION DE FILIERES
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Liste non exhaustive de bureaux d'études ayant réalisé des études de « définition de filières ». L'inscription sur cette liste n'a pas de valeur d'agrément. Ces études, conformes aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 16 septembre 1997 relatif au contrôle de conception des dispositifs d'assainissement non collectif, doivent être fournies en 3 exemplaires et jointes au dossier de demande d'autorisation.

NOM	ADRESSE	TELEPHONE	TELECOPIEUR
AAES Assainissement	La russotais 35160 LE VERGER	06.28.43.15.87	
AGRIPLAN Environnement	6 allée du Blosne 35 770 VERN SUR SEICHE	02.23.30.21.21	02.23.30.21.27
APM Assainissement	Les Chevrolais 35 640 MARTIGNE FERCHAUD	02.99.47.80.27	
AQUASOL	48 rue de Bray 35 510 CESSON-SEVIGNE	02.99.83.15.21	02.99.83.15.90
AQUATIRIS	La Barberais 35650 LE RHEU	02.99.54.56.21	
ARC Environnement	35 La Renaudière 35133 ROMAGNE	02.99.94.26.99	
BEDAR Ingénierie	106 boulevard de Laval 35 500 VITRE	02.99.75.28.17	02.99.74.75.26
Bretagne Environnement	La Landelle 35 430 SAINT JOUAN DES GUERETS	02.99.56.48.34	02.99.56.48.33
CONDATIS	7 rue de Nantes 35 130 LA GUERCHE DE BRETAGNE	02.99.96.41.51	02.99.96.41.52
CSOL Environnement	1 bis rue de Ouessant – BP 96421 35 762 SAINT GREGOIRE cedex	02.99.66.00.20	
EF ETUDES	ZA Le Chemin Renault 35 250 SAINT GERMAIN SUR ILLE	02.99.55.41.41	02.99.55.42.02
ERS	Vallée de Montenac 35 660 LANGON	02.99.08.71.40	
GEOARMOR	16 rue Cézembre 35 135 CHANTEPIE	02.99.41.47.02	02.99.41.52.02
GES	ZI Les Basses Forges 35 530 NOYAL SUR VILAINE	02.99.04.10.20	02.99.04.10.25
GUIHARD Rémy	123-125 rue de la Libération 35 270 COMBOURG	02.99.73.33.72	02.99.73.33.95
NEO ENVIRONNEMENT	Le Haut Patrion 35133 FLEURIGNE	02.99.99.86.49	02.99.99.86.49
OUEST Aménagement	1 rue des Cormiers – BP 95 101 35 651 LE RHEU Cedex	02.99.14.55.70	02.99.14.55.67
SET Environnement	26 rue Lande Gohin 35 430 SAINT JOUAN DES GUERETS	02.99.58.26.44	02.99.58.26.42
SOL'EAU	8 allée Marcel Callo 35 500 VITRE	02.99.75.84.27	
TECHNOEDEN Environnement	La Brosse 35 140 LA CHAPELLE SAINT AUBERT	02.99.98.89.77	02.99.98.89.77
VALTERRA MO	18 rue Beau Soleil 35390 LE GRAND FOUGERAY	02.99.08.37.06	